

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis n° 43 / 2011-2016

Adoption des statuts du SDIS « Etraz Région »

La commission est composée de Madame
et de Messieurs

Diana Réa, Présidente
Jean-Pierre Beck
José-Manuel Dos Santos
Pierre Maeder
Giorgio Micello, Rapporteur
David Savelli, (excusé)
Nicolas Walter, (excusé)

La commission s'est réunie le 27 juin 2013 à la salle Chinet, en compagnie de Madame Françoise Tecon, Municipale en charge du dossier, et de Monsieur Jean-Louis Baud, capitaine du SDIS de l'Etraz, remplaceant du commandant.

La commission les remercie pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Préambule

Sous l'égide de l'ECA (établissement cantonal d'assurance), l'organisation territoriale des corps de sapeurs pompier a débuté sa mue au début des années 2000. Une première réorganisation avait alors abouti avec le regroupement des corps d'Aubonne et Rolle sous le Titre : *Sdis de l'Etraz*. Les petites communes étaient encouragées par l'ECA à se regrouper en groupement villageois. Les statuts proposés dans le préavis 43/2011-2016, découlent de la création de l'association de Communes créée sous le Titre *Sdis Etraz Région*, résultante de l'application de la nouvelle loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS 963.15), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, donnant trois ans aux communes pour sa mise en application. Sa mise en application est fixée au 1^{er} janvier 2014.

Description du projet :

Le nouveau Sdis *Etraz Région* englobera les vingt-neuf communes couvertes dans le rayon d'intervention du *Sdis de l'Etraz* actuel.

Pour Rolle, ce changement d'organisation se reflétera principalement sur l'organisation administrative des sapeurs pompiers, la représentativité de la commune ainsi que sur le plan financier.

Cette nouvelle entité aura la charge du budget ainsi que de l'état major pour l'ensemble des 29 communes. Un exécutif (Codir) et un législatif (Conseil intercommunal) devront être nommés pour assurer le fonctionnement de l'association intercommunale.

Certaines communes vont voir disparaître leurs corps de sapeurs pompiers, leurs pompiers regroupés sur les onze sites retenus par l'ECA. Les personnes habitants les communes ne disposant pas de détachement de premiers secours et voulant s'investir chez les pompiers, pourront rejoindre un des centres existants. Les standards cantonaux en matière de temps d'intervention (20 minutes de l'alarme à l'arrivée des pompiers sur place) seront respectés. Aubonne et Rolle ainsi que Bière et Gimel auront le statut de détachement de premiers secours (DPS).

Sept autres corps, dans le groupement, seront constitués en unité de détachements d'appui (DAP). Une augmentation de 30% des interventions est prévue, cette augmentation est due à la disparition de certains corps villageois.

Ce dernier point soulève quelques inquiétudes de la part des sapeurs pompiers. En effet, trouver des pompiers pouvant se libérer professionnellement durant les heures de travail, de jour, devient très difficile.

Aspects financiers:

Actuellement les charges de la défense incendie sont assumées à parts égales par Aubonne et Rolle. Les communes du futur groupement bénéficient à ce jour de prestations gratuites de la part de Aubonne-Rolle en leur qualité de Centre de Renfort.

Avec la nouvelle organisation, les coûts seront répartis entre les 28'341 habitants du secteur par une clé de répartition : coûts actuel/surface des locaux pompiers/habitants.

Le coût par habitant, Frs. 29.83 (selon la projection 2013) contre Frs.20.86 actuellement (à ajouter Frs.8.97 pour les locaux), se situe dans la fourchette cantonale qui varie entre Frs. 28.-/hab. et Frs. 30.-/hab.

La commune de Rolle percevra une rentrée locative, d'environ CHF 75/m2, pour les locaux de la caserne. Si à l'avenir, une commune venait à quitter le groupement, elle devrait assumer seule l'entier des coûts liés à sa défense incendie, qui reste de compétence communale.

Conclusion :

Cette nouvelle organisation devrait permettre une gestion à plus grande échelle des ressources tant humaine que matérielles. Ceci au détriment de l'aspect associatif qui caractérisait les corps de sapeurs pompiers. Les coûts devraient se stabiliser et la formation des sapeurs pompiers se renforcer.

Pour Rolle, ce changement d'organisation se reflétera principalement sur l'organisation administrative des sapeurs pompiers, la représentativité de la commune et le financement de la défense incendie.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Vu le préavis 2011-2016 No. 43 de la Municipalité du 28 mai 2013

Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopte les statuts du SDIS *Etraz Région*

Au nom de la commission

La Présidente



Diana Réa

Le Rapporteur



Giorgio Micello

Rolle, le 22 août 2013